



Procès-verbal de la F3SCT Spéciale de l'IUT de Cachan
du jeudi 29 juin 2023

Etaient présents :

Mesdames : BOUTARD, BOIVIN, PETIT-ROGER, TUBIANA, SVAB, LOHEZIC

Messieurs : ARDILLIER, DE OLIVEIRA ALVES, FEKETE, KLEIN, PERONNY, POUJOULY, SAINT-MARTIN, SIMON

Absents excusés :

Mesdames : COMMEAU, LEBLAIS,

Messieurs : FOURMENTAL, LEROUX, PENARD, TOURNIER, THIEBAUT, DIDIER, GAUTREAU, PELLARDY, RAIN, REINBOLD, M. BIENVENU, REMY

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 24 mars 2022
2. Nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F3SCT.
3. Point RH
4. Point sur les travaux
5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail
6. Retour sur l'exercice d'évacuation du 6 octobre 2022 et sur la commission de sécurité du 15 décembre 2022
7. Question(s) et information(s) diverse(s)

Francisco DE OLIVEIRA ALVES ouvre la séance à 14 heures 10 sans quorum.

I. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 24 mars 2022

Francisco DE OLIVEIRA ALVES estime que les élus ont eu le temps de lire le procès-verbal. Il rappelle l'absence d'un référent hygiène et sécurité. Le poste est à la campagne emploi.

Elvire PETIT-ROGER attend une confirmation, mais annonce que le poste devrait être couvert au 1er septembre.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES soumet le procès-verbal du 24 mars 2022 à l'approbation des élus.

Le procès-verbal de la séance du CHSCT du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des trois élus présents.

II. Nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F3SCT

Aucun candidat ne se présente.

Marianne BOIVIN rappelle que le secrétaire est sollicité pour faire le lien entre la Direction de la composante et les élus. Il élabore avec la Direction l'ordre du jour des réunions et procède à la relecture du procès-verbal. Il est fortement recommandé de nommer également un secrétaire suppléant.

La durée du mandat doit être précisée. En effet, il ne doit pas nécessairement durer 4 ans. Elle préconise au moins un an afin de créer des habitudes de travail avec la Direction.

Sans secrétaire, la Direction décide seule de l'ordre du jour et les points dans les questions diverses ne peuvent pas donner lieu à un vote.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES indique que les points portés aux questions diverses à l'époque étaient la déformation de la chaussée et la non-accessibilité de la salle de musique aux personnes en situation de handicap. Ainsi, l'association AMIC va donc déménager dans le lieu anciennement occupé par les sportifs. La salle de musculation sera transférée dès la rentrée dans une partie du foyer des étudiants (RDC bat C), tandis que l'autre sera réservée au personnel.

Enfin, le BDE sera relocalisé dans la salle près de la cafétéria. Des travaux d'insonorisation seront réalisés afin de pallier les problématiques de nuisances sonores avec la salle des professeurs ; en effet, les deux salles ne sont séparées que par une cloison.

Par ailleurs, la Direction change le système de sécurité incendie. Francisco DE OLIVEIRA ALVES remercie la direction du patrimoine pour le financement de ces travaux importants. Le sujet sera évoqué dans le cadre du dialogue de gestion du 7 juillet.

De nombreux chantiers sont en cours et il est prévu d'attendre pour GMP concernant la plateforme du Bat F.

En l'absence de secrétaire, la Direction maintiendra un lien avec les représentants du personnel.

III. Point RH

La campagne d'emplois est projetée en séance.

Véronique LOHEZIC indique que le renouvellement CDD PAST en GMP est en cours.

Le poste ATRF P2 maintenance a été nommé à l'IUT de Sceaux. Comme indiqué un peu plus tôt, le poste de technicien en prévention des risques devrait être pourvu au mois de septembre si le concours est fructueux.

Eric FEKETE indique que son équipe commence à envisager de prendre un apprenti de la LP MRT de GE1 pour l'année 2024-25 en gestion d'infrastructures, car le poste est vacant depuis deux ans. L'informaticien de la plateforme du bâtiment G a besoin d'aide, mais peut-être pas d'un temps plein. Un apprenti pourrait constituer une solution opportune.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES explique que l'Université a des supports pour recruter des apprentis, qu'il y a un calendrier et un dossier à faire. Un recrutement sur ressources propres est difficile compte tenu du budget en tension.

Eric FEKETE s'enquiert des calendriers pour prendre un apprenti.

Elvire PETIT-ROGER répond qu'il est nécessaire de s'en occuper en février 2024.

Eric FEKETE fait état de postes manquants.

Elvire PETIT-ROGER indique que deux postes de catégorie B ont été redéployés dans le département GE1 pour en faire un poste ASI.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES explique qu'il est important de passer les concours. Par ailleurs, deux repyramidages ASI et TECH ont eu lieu récemment.

Elvire PETIT-ROGER précise que le nombre de personnel de catégorie C diminue à l'université.

Elle indique que temporairement le poste de responsable financier BIATSS a été basculé en gestionnaire financier, car le service a davantage besoin en ce moment d'effectifs supplémentaires pour assurer les commandes. A date, elle n'a reçu aucune candidature pour un CDD.

Au service « formation et vie étudiante », deux agents sont en arrêt maladie. Une personne a été recrutée en renfort pour l'été pour les inscriptions, mais l'administration a reçu un mail de

sa part indiquant qu'elle était en arrêt de travail à compter du 27 juin. Par ailleurs, deux vacataires (emplois étudiants) seront appelées rapidement pour gérer les inscriptions à venir.

Enfin, un agent du service « formation continue-apprentissage » part en septembre rejoindre le CFA Paris-Saclay, un recrutement a été lancé. Quelques candidatures ont été reçues.

Laurent PERONNY souligne que la rentrée sera difficile si personne n'est présent pour assurer le secrétariat des formations en alternance. Il s'agit d'une période de forte activité entre les personnes entrantes et sortantes.

Elvire PETIT-ROGER précise que la secrétaire part physiquement au 1^{er} septembre, mais qu'il sera sans doute possible de réaliser un biseau dans les semaines qui suivront.

En GMP, une demande de disponibilité au 1^{er} septembre 2023 vient d'être acceptée pour le magasinier.

Laurent PERONNY s'enquiert du nombre de BIATSS.

Elvire PETIT-ROGER estime que leur effectif s'établit à 46 en poste et 40 présents.

Anne TUBIANA s'inquiète pour les agents et fait état de problématiques de stress.

Laurent PERONNY acquiesce que le nombre de CLM (congé longue maladie) est préoccupant.

Elvire PETIT-ROGER indique que le CLM dans le département Mécanique est ancien, mais qu'il y a des CLM récents en finance, maintenance, scolarité.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES confirme qu'il est important de se saisir du sujet, car la charge de travail se déplace sur les personnes présentes.

Laurent PERONNY fait état d'une agente en surcharge de travail.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES le confirme. Il est important d'étaler les bons de commande sur l'année afin de fluidifier les procédures. A date, 40 % de ces bons de commande se font sur le mois d'octobre.

Elvire PETIT-ROGER ajoute que l'université est de plus en plus pointilleuse et demande des justificatifs de plus en plus précis, dans n'importe quelle situation. Ainsi, pour le GESI, il a été nécessaire d'envoyer les ordres de mission des enseignants. Ces démarches sont très chronophages. Francisco DE OLIVEIRA ALVES rappelle qu'en l'absence d'ordre de mission, un agent qui a un accident durant sa mission n'est pas couvert.

Elvire PETIT-ROGER annonce à la F3SCT que l'informaticien du bâtiment B risque de bientôt quitter l'université. Il habite très loin, à Sarcelles.

Jérôme SAINT-MARTIN souhaite s'assurer que 46 postes sont occupés.

Elvire PETIT-ROGER répond par l'affirmative. 8 postes seront vacants à la rentrée.

Laurent PERONNY souligne qu'il existe une véritable question de fond sur certains métiers en tension. Il manque des personnels pour traiter les commandes, l'informatique, les magasins, les plateformes et les services généraux. Ces dysfonctionnements sont très préoccupants.

Elvire PETIT-ROGER en a conscience. Personne ne candidate, car les rémunérations ne sont pas attractives. Il est difficile de travailler, même avec de la volonté. Les agents sont fatigués.

Laurent PERONNY le confirme. Les enseignants sont dans la même situation.

Elvire PETIT-ROGER précise que l'exercice d'évacuation n'a pas été organisé pour montrer que l'IUT n'en avait pas les moyens humains. Quoi qu'il en soit, la présidence est au courant.

Jacques-Olivier KLEIN souligne que l'Université n'apporte pas de réponses.

Une prime d'intéressement est versée dans certains IUT. Des universités ont pris une délibération pour être en mesure de verser cette prime aux BIATSS afin d'être plus attractives.

Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit la volonté des syndicats et de l'université de ne pas verser le CIA (complément indemnitaire annuel).

Francisco DE OLIVEIRA ALVES précise qu'une demande de disponibilité ATRF à compter du 1^{er} septembre est en attente de réponse.

IV. Point sur les travaux

Pascale BOUTARD annonce qu'un massif de graminées a été créé devant les amphithéâtres. Il est actuellement en fleurs.

Par ailleurs, un climatiseur a été posé dans la salle serveur au bâtiment B et 18 volets roulants ont été posés.

De nombreux travaux d'électricité ont eu lieu en 2022. Parmi les éléments notables figure également la remise en état du réseau des eaux usées du vide sanitaire au bâtiment F.

Parmi les travaux à venir figure la réfection complète de la terrasse du bâtiment D. Coût des travaux : 148 000 euros, qui devraient démarrer au mois d'août.

Il semble que le remplacement du coffret PASA présente certaines difficultés. Fabrice SIMON confirme que les démarches sont très compliquées et qu'il est impossible de parler à un interlocuteur EDF.

Pascale BOUTARD annonce que le désamiantage du bâtiment H est prévu durant les trois premières semaines d'août. Le devis prévoit un coût de 13 200 euros. En effet, Fabrice SIMON précise que des plaques d'amiante sont posées sur un muret. Or, des jeunes ont cassé les vitres avec des pierres, ce qui pourrait entraîner des risques d'exposition. Tout le

vitrage doit être changé, mais il est nécessaire de procéder au désamiantage dans un premier temps.

Des volets roulants seront changés dans la cafétéria. Des travaux de peinture ont eu lieu dans le bâtiment C et dans la cafétéria. Qui plus est, un revêtement de sol pour la future salle « lieu de vie » est prévu. Un faux plafond a été refait dans la future salle de musculation, dans la salle de musique et dans la deuxième salle de la cafétéria.

Au bâtiment G, des plaques polycarbonates ont été remplacées.

V. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail

Elvire PETIT-ROGER fait état d'une chute au sol d'une personne à cause de l'encombrement de la salle HC3 par des gyropodes mal rangés.

Elle mentionne également la projection d'un mélange de vinaigre et de St-Marc dans les yeux d'un agent du service maintenance. Par ailleurs, un enseignant de GMP s'est brûlé en voulant éteindre de la cire qui prenait feu.

Marianne BOIVIN souhaite savoir pourquoi la cire a pris feu.

Laurent PERONNY explique que la cire a été trop chauffée et que le temps de chauffe n'a pas été respecté. La cire est entrée en ébullition, a coulé sur la plaque et a pris feu.

Marianne BOIVIN souhaite savoir si un extincteur a été utilisé.

Laurent PERONNY répond par la négative. L'enseignant a pris la casserole qui contenait la cire et l'a posée dans le lavabo le plus proche. Le choc de l'eau froide sur la cire trop chaude a entraîné des projections.

Marianne BOIVIN souligne que l'accident aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus sérieuses.

Laurent PERONNY le confirme.

Pascale BOUTARD indique que l'enseignant a reçu de la cire sur les mains.

Marianne BOIVIN insiste sur l'importance de rappeler les consignes de sécurité en cas de départ de feu auprès des personnels.

Laurent PERONNY explique que le feu était réduit. Cependant, il est vrai que l'enseignant n'a pas respecté la procédure.

Marianne BOIVIN souligne que l'enseignant aurait dû utiliser un extincteur et non déplacer la casserole jusqu'au lavabo. Il est important d'expliquer les mauvaises réactions, d'autant plus qu'il aurait pu être gravement brûlé.

Laurent PERONNY partage cette position.

VI. Retour sur l'exercice d'évacuation du 6 octobre 2022 et sur la commission de sécurité du 15 décembre 2022

Elvire PETIT-ROGER indique que les mêmes remarques reviennent d'une année sur l'autre.

Les bâtiments B, C et E sont reliés par la même alarme incendie et sont donc évacués en même temps. L'alarme a été déclenchée à 9 heures 20 et les bâtiments B et C ont été évacués en 2 minutes et 26 secondes tandis que le bâtiment E a été évacué en 4 minutes et 28 secondes.

Il a été constaté que certaines portes coupe-feu fermaient mal.

Au bâtiment F, l'alarme incendie a été déclenchée à 9 heures 39 à l'aide du DM L04.04 et le bâtiment a été évacué en 3 minutes et 1 seconde.

Au bâtiment F, la présence de cale-portes a été constatée derrière quelques portes coupe-feu tandis qu'une porte coupe-feu à groom est restée bloquée en position ouverte.

Marianne BOIVIN souhaite savoir si un chargé d'évacuation a été désigné dans cette zone.

Elvire PETIT-ROGER répond par l'affirmative.

Marianne BOIVIN indique qu'il convient d'expliquer aux serre-files d'enlever les cale-portes pour permettre aux portes de se fermer une fois que tout le monde est sorti. Cependant, il convient également de rappeler que les portes coupe-feu ne doivent pas être bloquées en position ouverte. Il est également important de rappeler aux enseignants qu'ils sont responsables de leurs étudiants et qu'ils doivent les emmener jusqu'au point de rassemblement. Il est primordial de ne pas rester sous les vitres des bâtiments qui pourraient exploser en cas d'incendie.

Au bâtiment G, l'alarme a été déclenchée à 9 heures 55 et le bâtiment a été évacué en 1 minute et 58 secondes. L'évacuation du bâtiment s'est bien déroulée, mais une des deux portes coulissantes a été bloquée par un outil cylindrique.

Elvire PETIT-ROGER précise qu'il ne s'agit pas d'un élément récurrent.

Marc ARDILLIER explique que le pied de piste en question était rangé et mais qu'il a empêché la fermeture de la porte.

Marianne BOIVIN propose de prévoir des consignes pour indiquer aux agents où ranger le pied.

Marc ARDILLIER en prend note.

Elvire PETIT-ROGER annonce que l'alarme incendie du bâtiment H a été déclenchée à 10 heures 30 et que le bâtiment a été évacué en 1 minute et 53 secondes.

Il est surtout important de sensibiliser les enseignants et les étudiants et de rappeler l'emplacement des points de rassemblement.

Marianne BOIVIN souhaite savoir s'il existe des panneaux de direction vers les points de rassemblement.

Marc ARDILLIER répond par l'affirmative.

Fabrice SIMON ajoute que leur nombre n'est sans doute pas suffisant.

Marianne BOIVIN souligne que les exercices d'évacuation permettent d'acquérir des réflexes.

Jacques-Olivier KLEIN observe qu'il est difficile de distinguer l'alarme incendie et de l'alarme intrusion.

Marianne BOIVIN les invite à déclencher à la suite les deux alarmes afin que les agents se rendent compte que les deux sons sont différents.

Elvire PETIT-ROGER annonce que la commission de sécurité du 15 décembre 2022 a rendu un avis favorable pour les bâtiments F, G et H. Parmi ses préconisations, elle recommande de supprimer les barres anti-panique et de régler la temporisation du SSI à 5 minutes maximum car elle estime que la temporisation de 5 minutes est très longue.

Marianne BOIVIN explique que ces 5 minutes visent à procéder à la levée de doutes. Elles sont effectivement inutiles si l'IUT ne dispose pas de personnel pour effectuer cette levée de doutes.

Fabrice SIMON estime également qu'il serait plus pertinent de retirer cette temporisation.

Elvire PETIT-ROGER annonce que la commission a également rendu un avis favorable pour les bâtiments B, C et E. Ses préconisations sont les suivantes :

- restaurer le fonctionnement de la source centrale ;
- régler les portes ayant fonction d'isolement lors du fonctionnement du désenfumage ;
- lever les observations des rapports précités.

Fabrice SIMON explique que la source centrale ne s'est pas déclenchée lors du passage sur batterie, sans doute en raison des températures très basses.

Elvire PETIT-ROGER indique que la commission a levé l'avis défavorable sur le bâtiment D.

VII. Question(s) et information(s) diverse(s)

Laurent PERONNY souhaite savoir si la date de la prochaine F3SCT a été arrêtée.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES répond par la négative. Des dates seront proposées prochainement.

1. *Déformation de la chaussée à l'entrée de l'IUT*

Elvire PETIT-ROGER explique que des agents sont tombés. La chaussée sera réparée.

Fabrice SIMON souligne qu'il convient de rester vigilant, car le réseau de géothermie passe en dessous de la chaussée.

2. *Salle de musique*

Pascale BOUTARD indique que les travaux seront réalisés durant l'été. L'association pourra emménager dès que l'électricité aura été installée.

3. *Dégradation volontaire de l'IUT par des jets de pierre*

Elvire PETIT-ROGER n'a pas d'évolution à communiquer n'ayant pas eu de retour du commissariat.

4. *Bilan de l'atelier de sophrologie*

Anne TUBIANA indique que deux ateliers ont été organisés les 12 et 13 juin par une sophrologue qui travaille à Châtenay-Malabry. 11 personnes se sont inscrites sur les deux jours et les sessions duraient 45 minutes. Les participants étaient ravis de l'organisation, du déroulement et du contact avec l'animatrice. Ils souhaitent tous que le projet soit reconduit l'année suivante, une fois par mois.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES souhaite savoir si cette initiative est dupliquée dans d'autres entités.

Anne TUBIANA répond qu'elle existe à l'IUT de Sceaux et à la faculté de Jean Monnet.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES souhaite savoir qui a pris en charge le coût des ateliers.

Anne TUBIANA répond que c'est l'IUT de Cachan qui a pris en charge le coût des ateliers, qui était peu élevé. Il est peut-être possible de passer par le SUAPS.

Elvire PETIT-ROGER estime que ce type de séance doit être régulier.

Elle dispose également d'un contact avec une personne qui propose des séances d'hypnose.

5. *Marché de nettoyage – problématique liée à l’amiante*

Pascale BOUTARD indique qu’elle a été contactée par le directeur de la nouvelle société de nettoyage Atalian qui n’avait pas été mise au courant de la présence d’amiante dans les locaux. Il semble que cet aspect n’était pas prévu dans le contrat. Il a demandé les derniers rapports de diagnostic amiante / DTA ainsi que la localisation des pièces concernées par la présence d’amiante.

Fabrice SIMON s’est rendu à une réunion avec ce directeur et un compte-rendu a été réalisé. L’entreprise demande qu’un audit soit lancé rapidement sur l’état de conservation des dalles vinyle amiante.

Par ailleurs, un travail est initié sur les fiches méthodes relatives aux prestations concernées, qui devront être validées par les représentants HQSE de la société et du S2PR, puis la médecine du travail de la société.

Enfin, la collecte des déchets souillés par l’amiante doit être gérée par le S2PR.

Marianne BOIVIN précise que l’année dernière, le S2PR n’a pas été sollicité pour relire les pièces de renouvellement du marché. Par le passé, il était toujours indiqué dans le contrat que les dalles amiantées ne devaient pas être décapées et qu’il y avait des précautions à prendre pour le personnel. Ainsi, les sociétés de ménage étaient informées et prenaient cet aspect en compte.

L’année dernière, un cabinet conseil a refondu le cahier des charges sans mettre le S2PR dans la boucle. En conséquence, des éléments ont disparu.

Parallèlement, de nouvelles préconisations pour les opérations de nettoyage sur les dalles amiantées sont parues et l’inspection du travail est intervenue sur ces aspects pour un bâtiment du campus d’Orsay dans le cadre d’une association qui a fait appel à une femme de ménage qui ne faisait pas partie de la société STEM, pour défaut de paiement. La femme de ménage a informé l’inspection du travail que les sols des locaux étaient amiantés. Ce problème a éclaboussé STEM puisque l’inspection du travail pensait que cette femme de ménage appartenait à la société.

Ainsi, des consignes spécifiques pour le nettoyage des sols en amiante ont été ajoutées au plan de prévention avec la société STEM.

Dans le cas d’un sol rayé (moyennement dégradé), il est nécessaire d’étudier le niveau de brillance. S’il n’est pas suffisant, il faut passer des couches de cire pour pouvoir le nettoyer sans risque. Ainsi, ces sols en amiante requièrent des équipements spécifiques et des lingettes jetables.

L’université ne rencontre aucune difficulté dans le cadre de ses relations avec STEM, une société raisonnable qui a conscience qu’il est nécessaire d’informer le personnel, de changer ses pratiques de nettoyage et de ne pas intervenir sur des sols dégradés.

Quoi qu’il en soit, ce problème accélérera le remplacement des sols en mauvais état, car ils ne pourront plus être nettoyés.

Atalian n'est pas dans la même démarche que STEM et souhaite mettre en place des mesures afin de facturer davantage à l'université.

Ainsi, l'université devra veiller à ce que les prestataires suivent ces consignes plus contraignantes. Atalian utilise le sujet pour semble-t-il soutirer de l'argent à l'université.

Avec STEM, les services centraux de prévention de l'Université (S2PR et médecin du travail) ont réfléchi à des consignes qui peuvent être suivies par le personnel. La gestion des déchets sera prise en charge par l'UFR Sciences pour STEM. Pour Atalian, ils seront pris en charge par l'université uniquement si la quantité produite est raisonnable.

Stéphane POUJOULY s'enquiert des bâtiments concernés.

Fabrice SIMON répond que les bâtiments B, C et E sont concernés.

Marianne BOIVIN indique qu'un diagnostic a été réalisé sur une dalle très dégradée à l'aide d'une lingette et que les analyses ont montré qu'il n'y avait pas trace d'amiante sur la lingette.

Toutefois les consignes ont été revues : des lingettes humides jetables, un équipement spécifique et des masques FFP3 sont mis à la disposition des agents.

Pascale BOUTARD souhaite savoir s'il est prévu pour le personnel d'Atalian d'utiliser des balais à franges.

Marianne BOIVIN répond qu'elle ne souhaite pas cet équipement. Une modification du compte-rendu de la réunion avec Atalian sera demandée dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, le décapage des sols en amiante est interdit, car cette opération génère des fibres d'amiante et il est nécessaire de réaliser un diagnostic de l'état de conservation des sols en amiante.

6. Calendrier prévisionnel

Laurent PERONNY propose d'organiser la F3SCT de l'IUT de Cachan le 12 ou le 19 octobre.

Marianne BOIVIN indique que la F3SCT de l'université aura lieu le 17 octobre.

Laurent PERONNY demande à l'administration d'envoyer la date à tous les élus rapidement.

Marianne BOIVIN indique qu'elle ne pourra pas être présente. Romain PELLARDY pourra être présent en visioconférence. Cependant, l'un d'entre eux pourrait être présent le 12 octobre.

La prochaine F3SCT se tiendra le 12 octobre.

Marianne BOIVIN précise qu'une nouvelle formation des membres de F3SCT et assistants de prévention sera organisée les 3 et 5 octobre, les 10 et 12 octobre, le 19 octobre, les 7 et 9 novembre et les 14 et 16 novembre pour les assistants de prévention. La formation organisée en mars et avril a connu un grand succès.

Elle préconise que le nouveau technicien hygiène et sécurité de l'IUT de Cachan y assiste.

Elvire PETIT-ROGER remercie les services qui œuvrent à la bonne tenue des F3SCT et toutes les personnes qui portent le poids des absents depuis de longs mois.

La séance est close à 15 heures 55.

Le Président du F3SCT,

M. Francisco De Oliveira Alves

